

COMPTE – RENDU
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
26 MAI 2015 à 19 h 30

Ordre du jour:

- 1. Ouverture de séance et présentation.**
- 2. Approbation du compte rendu du 27 mai 2014.**
- 3. Compte rendu de Valerie MARTINEZ-LAIEB pour le Multi-Accueil.**
- 4. Compte rendu d'Isabelle KASZAK pour l'Accueil de Loisirs.**
- 5. Rapport financier de l'expert comptable et affectation du résultat.**
- 6. Rapport du commissaire aux comptes.**
- 7. Election des commissaires aux comptes.**
- 8. Rapports des réviseurs aux comptes et décharge au trésorier.**
- 9. Elections des réviseurs aux comptes.**
- 10. Elections des nouveaux membres du bureau.**
- 11. Fixation du montant de la cotisation**
- 12. Points divers.**

1 - Ouverture de séance et présentation.

L'Assemblée Générale ordinaire est présidée par Mme Isabelle TRENDEL, présidente. Elle souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et remercie les représentants de la municipalité, la CAF, les employés de l'association, les membres du bureau, les directrices et les parents.

La présidente explique les motivations du projet de scission de l'association en deux associations distinctes.

Il ne faudra pas, évidemment, attendre plus de subvention par la Commune. La subvention existante sera partagée entre les 2 associations. Néanmoins, chaque association bénéficiera de la réduction de 20.000 € de la taxe sur les salaires pour les associations non soumises au régime de la TVA, ce qui notre cas dans les 2 associations.

Le fait de partager le personnel existant dans 2 structures différentes fera aussi que le nombre de personnes engagées en équivalence temps plein sera alors de moins de 20 salariées par structure donc certaines charges réservées aux associations de plus de 20 personnes ne seront plus dues.

Le transfert de compétences futures à la communauté d'agglomérations sera également plus facile à réaliser et la présidente fait part de son souhait de faire participer le personnel par le

dialogue à toutes les étapes pour qu'il n'y ait pas d'impact négatif surtout suite au changement de convention collective pour l'accueil de loisirs.

2 – Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 27 mai 2014.

Aucune question n'étant soulevée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3 – Compte-rendu de Valérie MARTINEZ-LAIEB pour le Multi-Accueil.

Le taux de remplissage maximum de la structure est atteint. Nous avons subi une absence record du personnel due à de nombreux congés de maternité souvent précédés par des congés de maladie. Nous constatons comme tous les ans que les locaux sont peu adaptés à la situation. Valérie remercie chaleureusement l'ensemble du personnel pour son engagement et sa flexibilité.

4 – Compte rendu d'Isabelle KASZAK pour l'Accueil de Loisirs.

C'est la première année sous le régime des nouveaux rythmes scolaires et nous avons connus beaucoup de désistement survenus peu de temps après la rentrée scolaire. Ceci est du aux inscriptions des enfants à d'autres activités extrascolaires et au fait que nous ne pénalisons pas pour ces désistements qui ont un impact financier direct sur notre fonctionnement.

La fréquentation du mercredi reste stable. Celle des vacances aussi et nous constatons que les activités proposées sont très appréciées. Les ateliers « Découverte » ont connu un beau succès et nous programmons un vernissage au mois de juin pour clore l'année.

5 - Rapport financier de l'expert comptable et affectation du résultat.

La Présidente donne la parole à Mme Maryline SANNER, expert-comptable, pour la présentation du bilan 2014 et du prévisionnel 2015.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1.173.035 €, les charges quant à elles s'élèvent à 1.193.271 € ce qui occasionne pour cette année une perte de 20.235 €

Les frais de personnel s'élèvent à 946.783 €, ce qui représente 80 % du total des charges, l'autre poste important est l'achat des repas sous traités pour un montant de 127.152 € soit 11 % du total des charges ; ces 2 postes représentent 91 % des charges.

Les subventions accordées à l'Association s'élèvent à 607.490 € et sont réparties comme suit :

- | | |
|---|-----------|
| • La Commune de Village-Neuf | 412.000 € |
| • La Région pour le Multi-Accueil | 3.400 € |
| • Le Ministère du Travail pour l'Accueil de Loisirs | 8.596 € |
| • La CAF pour le Multi-Accueil | 142.732 € |
| • La CAF pour l'Accueil de Loisirs | 40.306 € |
| • La MSA pour l'Accueil de Loisirs | 456 € |

La Présidente rappelle que la Commune de Village Neuf participe également à la maintenance des bâtiments et au loyer pour une valeur de 44.749 €.

La Présidente remercie chaleureusement chacun de ces organismes pour leur participation si importante à la bonne gestion de l'Association.

Il est proposé d'affecter la perte de l'exercice 2014 d'un montant de 20.235 € sur le compte « report à nouveau ».

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6 – Rapport du Commissaire aux comptes.

La Présidente donne la parole à Mme Françoise KEIFLIN, commissaire aux comptes.

Mme KEIFLIN explique à l'Assemblée comment se déroule le processus d'expertise. Il est fait lecture des rapports de commissariat. Les comptes sont validés et spécifiés « très bien tenus ».

Il est proposé d'approuver ces rapports.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

7 – Elections des commissaires aux comptes.

Le mandat de Mme Françoise KEIFLIN est arrivé à échéance au 31 décembre 2014. Il est proposé de le renouveler pour une nouvelle durée de 6 ans soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020. Son suppléant proposé est M. Emmanuel EBEL.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8 – Rapports des réviseurs aux comptes.

La Présidente donne la parole à M. Benoît UEBERSCHLAG qui fait lecture du procès-verbal de vérification. Celui-ci est annexé au présent procès-verbal.

La présidente demande l'approbation à l'Assemblée pour donner décharge au Trésorier.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

9 – Elections des réviseurs aux comptes.

Mme Aurélie BRELIN et M. Benoît UEBERSCHLAG posent leur candidature.

Ils sont élus à l'unanimité.

10 – Elections des nouveaux membres du bureau

La Présidente explique, qu'habituellement, un tiers des membres du bureau sont renouvelés à chaque assemblée générale.

Cette année est particulière parce qu'elle voit la scission en 2 associations distinctes, l'Association des Chouettes dont il est fait ce jour l'assemblée générale ordinaire. Les

membres actuels du bureau sont plutôt des parents ayant leurs enfants à l'Accueil de Loisirs et il est prévu que ces membres suivent la création de cette nouvelle association réservée à l'Accueil de Loisirs.

L'Association ici présente a changé de nom pour devenir « LES CHOUETTES MA » comme il en a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a eu lieu juste avant cette Assemblée Générale Ordinaire.

Il est donc proposé que l'élection porte sur 6 nouveaux membres issus de parents dont l'enfant fréquente le multi-accueil.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est alors fait appel à candidature qui sont élus à main levée – un conseil d'administration exceptionnel se tiendra après cette assemblée générale ordinaire pour affecter les postes.

Sont élus, à l'unanimité, les membres de bureau suivants :

- Silvia CHIAPPETTA – élue à l'unanimité
- Antoine DEBIENNE – élu à l'unanimité
- Jérémy DUBOEUF – élu à l'unanimité.
- Anne Christine FERNANDES – élue à l'unanimité.
- Géraldine KETTERLIN – absente, (procuration à Mme TRENDEL) élue à l'unanimité.
- Dorothée KLEIN – élue à l'unanimité.

Mme Anne BASLER souhaite rester conseillère technique.

11 – Fixation du montant de la cotisation

Le montant de la cotisation est fixé à 50 € par famille.

Cette disposition est adoptée à l'unanimité.

12 – Points divers

La fête de fin d'année est prévue pour le vendredi 4 décembre 2015.

La question est posée de savoir comment se passeront les bilans l'année qui vient : Dans la façon de tenir les comptes jusqu'à ce jour, ce qui était affecté au Multi-Accueil ou ce qui était affecté à l'Accueil de Loisirs étaient toujours séparés dans des comptes différents, ces chiffres étaient importants à connaître car pour la CAF ça fait des années qu'il faut leur présenter des comptes distincts entre les 2 structures. Maintenant ce sera une réalité dans 2 bilans différents.

M. André BUBENDORF, représentant de la CAF prend la parole pour expliquer qu'en plus de ce qui noté dans le bilan, la CAF subventionne également la Commune de Village Neuf à hauteur de 100.000 € dans ce que la Commune affecte à l'Association. Il rappelle également les raisons des règles qui sont appliquées aux crèches.

M. le Maire Bernard TRISCH prend la parole pour remercier le personnel et Mme Isabelle TRENDEL pour leurs investissements.

La Présidente distribue des bons-cadeaux aux nouvelles mères de famille du personnel.

La séance est clôturée à 20 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Présidente et le secrétaire.

Isabelle TRENDEL
Présidente

Pierre FISCHER
Secrétaire